



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL SYNDICAL CINE PARC
du 13 Novembre – 19h
St Jean des Ollières (Salle des fêtes)
Reconvoqué le 25 novembre 2023
St Victor Montvianeix (La grange)



CS CINE PARC – 13 NOVEMBRE 2023 – St Jean des Ollières (Salle des fêtes)

Reconvoqué le 25 Novembre 2023 – St Victor Montvianeix (La grange)

Nombre de délégués en exercice : 52

Nombre de délégués présents : 2

Nombre de délégués représentés : 1

Date d'envoi de la convocation : 15 Novembre 2023

(Lors du Conseil Syndical du 13 Novembre 2023, le quorum n'ayant pas été atteint, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal Ciné Parc n'a pu délibérer valablement et a dû être reconvoqué le 25 Novembre 2023 conformément à son règlement intérieur et aux dispositions du Code des Communes)

Présidence : M. Stéphane BLIN

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Garnier

M. Blin

Ont donné pouvoir :

M. Tramois

Absents :

Mme De Laender, Ducatteau, Vanderlenne, Daurat, Angely, Beuf, Verachten, Ogheard, Missonnier, Briquet, Béal, Ragonnet, Auriol, Challet, Peudevin, Rodriguez, Corre, Dubuis, Mosnier, Pascal, Fayet, Brouillat, Le postec, Guillemette, Dodement, Angely, Chanimbaud, Dulac, M. Vernet, Herry, Delabarre, Audoux, Dauphin, Brivadis, Laverroux, Dargnat, Maratrat, Espeil, Joubert, Lett, Thabouillot, Mongheal, Drillon, Delanard, Saïs, Rionnet, Guillot, Fayolle, Wimmel.

Assistait à la réunion : M. Jeanpetit,

Mme Garnier assurant le secrétariat

ORDRE DU JOUR

► MOT D'ACCUEIL

► PRESENTATION DES EXCUSES

► APPROBATION P.V. CS MARS 2023

► BILAN D'ACTIVITE ET BUDGETAIRE AU 13 NOVEMBRE 2023

► DELIBERATIONS :

Administration :

- 1) ● Adhésion au pôle santé au travail du Centre de gestion du Puy de Dôme (renouvellement)
- 2) ● Adhésion Marque Parc

Finances

- 3) ● Demande de subvention DRAC 2024 :
 - Budget général - 10 000 €
 - Ecole & Cinéma 2024 - 4 000 €
 - Maternelle au Cinéma 2024 - 5000 €
- 4) ● Demande de subvention Conseil Départemental Puy-de-Dôme 2024 - 14 500 €
- 5) ● Demande de subvention Conseil Régional 2024 - 10 000 €
- 6) ● Demande de subvention Conseil Régional 2024 - Médiations au cinéma : 22 500 €
- 7) ● Amortissements des biens de faible valeur
- 8) ● Décision Modificative du Budget Primitif 2023

Ressources Humaines :

- 9) ● Projet de délibération d'attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents

Vie du Syndicat :

- 10) ● Tarifications 2024 - Billetterie
- 11) ● Tarifications 2024 - Prestations
- 12) ● Modification contrat plein air
- 13) ● Prise en charge remboursement frais transport bus école Auzat : séance du 06 avril 2023

► COUP DE PROJECTEUR SUR : LE TRAVAIL DE MEDIATION AU CINEMA

► QUESTIONS DIVERSES

- Retrait de la commune de Viscomtat
- Calendrier 2024
- Plateforme co-voiturage
- Plein airs 2024

► COLLATION offert par la municipalité

→ MOT D'ACCUEIL

→ PRESENTATION DES EXCUSES

→ APPROBATION COMPTE RENDU CS MARS 2023

→ BILAN D'ACTIVITE ET BUDGETAIRE AU 13 NOVEMBRE 2023

BILAN D'ACTIVITE

► Au 08 novembre 2023, nous avons réalisé **22 083 entrées** contre 19 009 sur la même période en 2022, et 20 471 en 2019 année de référence avant COVID, soit une hausse de 3 074 entrées représentant **↑ 16%** (↑ de 18% au niveau national). Nous pouvons être contents de ce chiffre car nous n'avons que la moitié de nos séances cet été, et de plus, sur les 10 plus gros succès au box-office France, seuls 4 films ont fait partie de notre programmation (*Astérix et Obélix, Les 3 mousquetaires, Elementaire, Indiana Jones*)

SEANCES AVEC ANIMATIONS

On peut considérer un bon bilan en terme d'animations cette année.

► En temps scolaire :

- Mise en place d'Ateliers autour de l'image
- Intervention au Livre Elu Jeunesse

La nouveauté de cette rentrée scolaire 2023 2024 : la prise en charge de la coordination départementale maternelle au cinéma et de ce fait la disparition de Cinématernelle.

► En Hors temps scolaire :

- CINE P'TITS LOUPS (action 3-6 ans) : + temps de lecture avant les séances
- CINE GOÛTER (action 6- 10 ans) : Ils fêtent leurs 10 ans en 2023-2024 : surprises à prévoir. Le 1^{er} film était en sortie nationale (*Nina et le secret du hérisson*).
- ACTIONS RECURRENTES :
 - Ciné Discussion (devient Les mercredis du documentaire) (*Billom, Cunlhat, Vic le Comte, Sauxillanges*). Partenariat avec les associations locales
 - Coups de cœur du court (*Billom, Lezoux, Vertolaye*). Partenariat Sauve Qui Peut le court métrage
 - Littérature et Cinéma (*Maison du Parc ; Médiathèque de Lezoux*). Partenariat Passeurs de Mots
 - Semaines d'information sur la santé mentale. 9^e édition. (*Cunlhat, Puy Guillaume*). Partenariat Contrat Local de santé Thiers - Ambert
- VENUE DE REALISATEURS-TRICES
 - CINE DISCUSSION :
 - **Dominique Choisy** (*Les mots de Taj*) à *Billom*

- **Catherine Peix** (*L'origine de la pomme*) à Vic le Comte
- **Léa Rossignol et Pierrick Laurent** (*Les immortelles*) à La Chaise Dieu
- **Christophe Tardy** (*là où le temps s'est arrêté*) à Tours sur Meymont

- DES SOIREEES SPECIALES PARTENARIALES

Ces séances sont accompagnées d'une présentation, d'échanges, de la présence d'intervenants, d'animations spécifiques autour du film, d'un moment convivial en fin de séance.

Mars 2023 :

- Dans le cadre du festival MokiConte de Sauxillanges diffusion du film « L'ATELIER »
Partenaire : Mairie de Sauxillanges
- Dans le cadre d'une carte blanche à l'association ADVEP : diffusion du film « LES ORIGINES DE LA POMME » : en présence de la réalisatrice. Partenaires : Association ADVEP, Les amis de la Comté Républicaine, la municipalité de Vic le Comte

Avril 2023 :

- Dans le cadre de la manifestation "le mois du Polar en Livradois Forez" diffusion du film « SEULES LES BETES ». Partenaire : Auzelivres
- Dans le cadre d'une carte blanche à l'association "Ensemble et solidaires" : Lectures autour de la thématique de la migration puis diffusion du film « LA MESURE DES CHOSES » suivie d'une discussion avec des membres du CADA et de réfugiés. Partenaire : Association Ensemble et solidaires, Extinction rebellion, l'Octopus, Passeurs de Mots, municipalité de Cunlhat

Mai 2023 :

- Dans le cadre de la semaine du développement durable : diffusion du film « LE CHENE » en lien avec le vernissage de l'exposition d'une peintre naturaliste. Partenaire : Association Le Colibri

Septembre 2023 :

- Soirée rencontre avec les réalisateurs et certains protagonistes du film : « LES IMMORTELLLES ». Partenaire : Projet Chaise Dieu
- Dans le cadre des soirées spécifiques organisées par la médiathèque intercommunale de Lezoux diffusion du film : « LA GUERRE DES LULUS » dans le cadre du festival de la BD. Présence des auteurs de la BD adaptée au cinéma. Partenaires : Médiathèque intercommunale de Lezoux, Communauté de communes Entre Dore et Allier

Novembre 2023 :

- 2 séances (dont une spécifique pour le public scolaire) autour du handicap sensoriel avec la communauté de communes Billom Communauté : diffusion du film en audiodescription « LE SENS DES MASSES ».
- Une soirée avec un film en compétition du Festival Traces de Vies. Partenaire : Billom Communauté
- Une après-midi avec le film « LA OU LE TEMPS S'EST ARRETE » en présence du réalisateur. Partenaire : Ciné Tours

PRESTATIONS & SEANCES PLEIN AIR

Afin de diversifier nos propositions et nous permettre un apport financier supplémentaire nous avons privilégié le développement de projections en extérieur.

Il avait donc été décidé de sacrifier une séance soirée pour nous permettre d'assurer une séance plein air. L'idée était de faire en sorte que chaque commune du circuit puisse bénéficier d'au moins une séance soirée pendant l'été.

Juillet-Août 2023 :

- 4 séances plein airs dans les communes adhérentes et conventionnées
 - 5 séances dans des lieux patrimoniaux de la Vallée du Haut Allier : Ciné Parc est prestataire officiel du festival *Un écran des Etoiles* depuis son origine en 2019
 - 15 séances plein airs dans des communes diverses du Puy de Dôme, de Haute-Loire et de la Loire.
 - 2 séances partenariales : Festival *La bonne impression* Ambert (documentaire sur Gutenberg) ; *Nuit des Musées* (Musée de la céramique de Lezoux : documentaire Briga)
- Seules 4 séances / 26 ont été reportées en salle en raison de la météo.

Les organisateurs étaient tous ravis, et la majeure partie nous ont déjà ressollicités pour 2024.

Ces actions nous ont permis de récolter **21 500 € nets**.

BILAN FINANCIER 2023

La situation au 01/11/23 est la suivante :

En FONCTIONNEMENT :

Pour une budgétisation de **439 078.77 € :**

- Les Dépenses réalisées sont de **267 750.30 € (au 01 nov)**
- Les Recettes réalisées sont de **426 872.12 €**
- L' **EXCEDENT** de fonctionnement actuel est donc de **+ 159 121.82 €**

Nous avons une avance de + 113 357.07 € début 2023

L'estimation à la fin de 2023 sera la conservation d'une avance pour 2024.

En INVESTISSEMENT :

Pour une budgétisation de **191 990.27 €** :

- Les Dépenses réalisées sont de **25 513.55 € au 01 nov**
- Les Recettes réalisées sont de **191 990.27 €**
- L'**EXCEDENT** d'investissement actuel est donc de **+ 166 476.72 € mais achat d'un véhicule début novembre pour un montant de 18 470 € (avec la reprise de l'ancien pour 5 500 €)**

→ DELIBERATIONS

• ADMINISTRATION

Affaire 1 : Adhésion au pôle santé

- ▶ Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024 (110 € par agent et par an)

Affaire 2 : Adhésion Marque Parc

- ▶ L'intérêt est de se fédérer entre acteurs du territoire, quel que soit son secteur d'activité afin de faire rayonner l'image du Livradois Forez. De devenir un peu les ambassadeurs du Livradois-Forez et du PNRLF.
- ▶ L'adhésion est gratuite, il s'agit de mettre en avant le logo de la marque Parc dans nos documents de communication et le Parc peut nous mettre de la signalétique à notre disposition (*oriflamme*) sur des événements.

• FINANCES

Affaire 3 : Demande de subvention 2024 DRAC Auvergne-Rhône Alpes

- ▶ La demande porte sur un montant de **10 000 €** pour le fonctionnement général → **7000 € ont été attribués les années précédentes**
- ▶ La demande porte sur un montant de **4 000 €** pour la coordination « Ecole et Cinéma » Puy-de-Dôme → *idem que les années précédentes*
- ▶ La demande porte sur un montant de **5 000 €** pour la nouvelle coordination « Maternelle au Cinéma » Puy-de-Dôme en remplacement de Cinématernelle → **1^{ère} année**

Affaire 4 : Demande de subvention 2024 Conseil Départemental Puy-de-Dôme

- ▶ La demande porte sur un montant de **14 500 €** → **14 500 € ont été attribués les années précédentes**

Affaire 5 : Demande de subvention 2024 Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes : Aide au fonctionnement

► La demande porte sur un montant de **10 000 €** → **3 500 €** ont été attribués les années précédentes mais changement de dispositif : nouveau dispositif créé prioritairement pour tous les circuits itinérants de la région

Affaire 6 : Demande de subvention 2024 Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes : Poste de médiateur

► La demande porte sur un montant de **22 500 €** → Correspondant à 75% du salaire estimé d'un médiateur cinéma pour une année civile. L'idée du médiateur déjà discuté au sein de la structure est qu'il puisse nous venir en appui pour le suivi d'actions jeune public et le développement d'actions auprès de public auprès de qui nous n'avons pas vraiment de propositions actuellement : les adolescents et le public à mobilité réduite (handicap, Epadh...). Le niveau demandé sera un Master avec 2 ou 3 années d'études en rapport avec le cinéma / médiation culturelle...

Affaire 7 : Amortissements de biens de faible valeur

► Pour rappel, l'assemblée a délibéré le 22 novembre 2022 afin d'harmoniser les durées d'amortissement pour la nouvelle comptabilité M57:

Autres matériels de transport : amortissement sur 5 ans

Autres matériels informatiques : amortissement sur 5 ans

Autres matériels de bureau et mobiliers : amortissement sur 5 ans

Autres matériels (projecteurs et autres) : amortissement sur 10 ans

Cependant, il est souhaitable de préciser la durée d'amortissement pour les biens de faible valeur.

PROPOSITION : Immobilisations de faible valeur (biens dont la valeur est inférieure à 500 € TTC) : amortissement sur 1 an.

Affaire 8 : DM du BP 2023

► Avec la M57, les amortissements des nouveaux biens acquis (véhicules, matériel et autres) se font selon la règle du prorata temporis. Il est maintenant nécessaire d'établir une Décision Modificative suivant les biens acquis dans l'année (factures mandatées).

Le montant s'élève en 2023 à 573 €

● RESSOURCES HUMAINES

Affaire 9 : Projet de délibération d'attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents

Cette prime sera versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

Les montants retenus :

- inf. ou égal à 23 700 € : 600 €
- sup. à 23 700 € et inf. ou égal à 27 300 € : 500 €
- sup. à 27 300 € et inf. ou égal à 29 160 € : 400 €
- sup. à 29 160 € et inf. ou égal à 30 840 € : 300 €
- sup. à 30 840 € et inf. ou égal à 32 280 € : 200 €
- sup. à 32 280 € et inf. ou égal à 33 600 € : 150 €
- sup. à 33 600 € et inf. ou égal à 39 000 € : 100 €

Ce projet sera soumis au CST, puis délibéré de nouveau lors du prochain Conseil Syndical.

● VIE DU SYNDICAT

Affaire 10 : Tarification Billetterie 2024

La proposition du Bureau est la suivante :

► Pas de modification de la billetterie publique :

- Tarif normal : 5.50 €
- Tarif réduit 3.50 €
- Carte d'abonnement (44 €)

► Modification de la billetterie scolaire :

- Tarif scolaire : la billetterie scolaire évolue :
 - Maternelle au cinéma Puy de Dôme : 2.50 € (*pas de changement*)
 - Ecole et cinéma Puy de Dôme : 2.50 € (*pas de changement*)
 - Collège au cinéma Puy de Dôme : 2.80 € (*changement à prévoir dès janvier 2024 mais le 1^{er} trimestre reste à 2.50 €*)
 - Maternelle au cinéma Haute-Loire : 2.50 €
 - Ecole et Cinéma & Collège au cinéma Haute-Loire : 3 € (*on utilisera la billetterie spéciale groupe*)

► Avec une application au :

- 14 novembre 2023 pour Ecole et Cinéma et Collège Haute-Loire
- 01 janvier 2024 pour la billetterie Collège au cinéma Puy de Dôme.

Affaire 11 : Tarification Prestations 2024

► Pas de modification des tarifs souhaitée par le Bureau pour 2024 hormis quelques modifications en marge :

Les tarifs précédemment votés :

510 € adhérents / **650 €** non adhérents territoire PNRLF / **750 €** hors PNRLF

150 € en plus dimanches et jours fériés / **50 €** heure anim

80 € écran intérieur / 200 € écran 6x4 / 350 € écran 10x6

Il sera rajouté aux contrats plein air la proposition suivante **pour les structures du territoire** du Parc naturel Régional Livradois-Forez en cas de plusieurs plein air. La 1^{ère} séance est facturée **650 €**, les suivantes au tarif dégressif de **550 €**.

Affaire 12 : Modification contrat Plein air

► Une demande de modification concernant la clause d'annulation :

Actuellement comme nous avons pas mal de demande, le fait qu'une structure qui n'a pas ou ne veut pas de repli en salle, annule avec un forfait minime (100 € de frais administratifs) donc le manque à gagner est non négligeable... d'autant plus que nous sommes obligés d'annuler une séance ciné soirée sur le circuit pour pouvoir la réaliser.

Il serait donc nécessaire de revoir cette option en réaugmentant le forfait d'annulation (à l'origine il représentait 30% du devis hors frais film).

Sur la base d'un repli en salle...

Il est souhaité que le montant doive être suffisamment dissuasif pour valoriser le travail de Ciné Parc et des bénévoles. Il serait nécessaire de proposer plus de différence sur le montant des annulations entre les différentes catégories - annulation totale ou annulation plein air avec replis en salle.

Entente sur :

- 30% du montant (hors location de film qui est dû s'il n'y a pas d'arrangement possible avec le distributeur) pour ceux qui n'ont pas de salle de replis ou une salle non adaptée.
- 50 % du montant pour ceux qui possèdent une salle mais ne souhaitent pas un repli.

Tableau du manque à gagner suivant les types d'annulation :

TARIFS PLEIN AIR			
OPTION 1	1 130 €	ext. + gd écran	
OPTION 2	980 €	ext. + petit écran	
OPTION 3	1 030 €	int. + gd écran	
OPTION 4	880 €	int. + petit écran	
OPTION 5	890 €	adh. + gd écran	
OPTION 6	740 €	adh. + petit écran	
TARIFS REPLIS SALLE			
			manque à gagner
OPTION 1 & 2	860 €	ext.	de 120 à 270 €
OPTION 3 & 4	760 €	int.	de 120 à 270 €
OPTION 5 & 6	420 €	adh.	de 320 à 470 €
Avec système actuel si annulation sans possibilité de repli = 100 € Soit un manque à gagner de :			
OPTION 1 & 2		ext.	760 €
OPTION 3 & 4		int.	660 €
Revalorisation nécessaire sur la base d'un repli en salle			
Lieux sans salle ou salle pas adaptée et pas report possible :			
			manque à gagner
OPTION 1 & 2 (= 30 %)	258 €	ext.	602 €
OPTION 3 & 4 (= 30 %)	228 €	int.	532 €
Lieux avec salle mais sans volonté faire en salle et pas de report possible :			
OPTION 1 & 2 (= 50 %)	430 €	ext.	430 €
OPTION 3 & 4 (= 50 %)	380 €	int.	380 €

Les modifications seront précisées dans le contrat.

Affaire 13 : Prise en charge remboursement frais transport bus école Auzat : séance du 06 avril 2023

► Suite à une erreur logistique incombant à Ciné Parc, l'école d'Auzat n'a pas pu voir le film scolaire « Chantons sous la pluie » à Sauxillanges le 06 avril dernier. Le problème n'ayant pas été identifié à temps, l'école s'est donc déplacée en bus pour rien. Compte tenu des frais générés à l'école d'Auzat, il est demandé de manière exceptionnelle la prise en charge par Ciné Parc de ces frais qui s'élèvent à un montant de 169 € HT + TVA à 10 % soit 185.90 € TTC.

→ **COUP DE PROJECTEUR SUR... :**

LE TRAVAIL DE MEDIATION AU CINEMA

Alors que nous nous apprêtons à recevoir un médiateur cinéma au sein de la structure, il serait judicieux de revenir sur ce que ça signifie pour un circuit itinérant tel que le nôtre.

Cette petite présentation est le fruit d'une synthèse du mémoire de formation d'une collègue, Solène Berger, qui dirige actuellement un circuit de cinéma itinérant en touraine associée à un petit bilan au niveau de Ciné Parc.

Un médiateur pour se préparer au cinéma de demain

La polyvalence ou poly-compétence d'un animateur de circuit itinérant qui allie projection, animation, communication est à la fois une richesse et une contrainte. Une richesse car les personnes sont multi-casquettes et sont en mesure de répondre à différentes interrogations. Une contrainte car elles ne peuvent pas être partout et répondre en profondeur sur les choses. L'ambition d'avoir plus d'animations dans les circuits, le fait de se former à d'autres pratiques pour aller chercher le public peuvent donc être des freins si l'on reste dans ce schéma.

La reconquête des publics « passera par l'humain » car il y a un besoin de rencontres, de porter les projets avec des communications spécifiques.

L'idée des postes de médiateur vient donc de l'envie de développer l'activité en prenant en compte le manque de temps de la part des salariés, des bénévoles en place pour porter le projet de la structure.

Ces postes permettent de réinterroger les pratiques, de les confronter à l'évolution du réel, de faire évoluer les regards.

Les médiateurs sont des postes hybrides, avec des tâches précises mais larges qui permettent dans un circuit de cinéma itinérant de corriger, « l'impression de relégation qui est une impression très forte en milieu rural et en milieu périurbain ».

L'accompagnement au regard permet en effet de bousculer les phrases toutes faites du type « les films que vous diffusez, ce n'est pas pour moi », le rôle de médiateur étant précisément celui d'un passeur.

Personne relai, lien de confiance, déconstruire et construire ensemble, telles sont des possibilités que la médiation apporte aux circuits de cinéma itinérant. La médiation permet aussi de mettre en valeur la notion de réseau car les salles de cinéma de circuit itinérant sont singulières. Le matériel n'est pas sur place, les bénévoles sont dispersés sur le territoire et ne se connaissent pas.

Les points d'un circuit itinérant sont isolés entre eux et le fait de penser en réseau, en circuit global, permet donc ne plus être reclus, de prendre appui sur des acteurs ressources.

A l'échelle de Ciné Parc on en est-où ?

- Il est clair que nous collons parfaitement à cette analyse, le médiateur permettant de combler un travail qui est laissé de côté en raison du manque de temps pour l'équipe en place (et des bénévoles) qui doit prioriser ses actions.
- La notion de travail en réseau entre communes est déjà en place dans le cadre du travail de l'équipe de Ciné Parc (notamment concernant la programmation) et dans la structuration même du syndicat, mais il est nécessaire d'avoir une véritable médiation auprès des communes pour leur faire prendre conscience de l'importance de l'enjeu et de créer et/ou renforcer les liens existants.

L'importance du lien humain

- **La question du bénévolat :**

Une des difficultés que les circuits de cinéma itinérant rencontrent, est celle de la recherche de bénévoles pour faire vivre les points d'un circuit. Si les salariés sont très importants pour développer l'activité, la présence des bénévoles est indispensable.

L'usure des bénévoles qui prennent de l'âge suppose qu'il va falloir trouver des solutions collectivement, car cela risque d'être de plus en plus difficile de faire vivre les points de tournée sinon.

La question de la médiation est en lien avec ce questionnement sur les bénévoles. Car ceux qui connaissent le mieux le terrain dans les réseaux de salles itinérantes, ce sont les bénévoles et les projectionnistes. Ce sont même les premiers médiateurs entre l'œuvre et les spectateurs.

La médiation passe donc, avant tout, par l'accueil du public.

Pour le Circuit Ciné Ligue dans la région Nord, c'est le projectionniste qui assure la billetterie et la projection mais ils insistent sur le fait qu'au-delà du côté matériel, il faut quelqu'un d'autre pour accueillir le public. Cela leur semble important en matière de médiation, que les bénévoles de la commune soient aussi là physiquement, car c'est eux qui représentent leur lieu de vie.

Autre exemple : Ciné Passion, un circuit en Aquitaine, a donné un objectif à ses projectionnistes : présenter toutes les séances. Après quelques formations, toutes les séances sont présentées dans le réseau. L'objectif n'est pas simplement de diffuser le film, mais de donner une valeur ajoutée au film projeté. La richesse des circuits itinérants réside dans cette proximité et dans cette approche singulière des choses.

Ciné Bus, un circuit dans les Alpes parle de ce problème et du fait que leur médiateur ne pourra pas présenter toutes les séances et qu'ils ne peuvent pas se permettre d'envoyer deux personnes à toutes les séances. Il faut que le relai se fasse donc sur les projectionnistes... ou les bénévoles...

La relation salarié / bénévole et la notion de formation :

Pour développer la médiation, les circuits peuvent imaginer des temps de rencontres entre salariés et bénévoles pour réfléchir à de nouvelles actions sur le terrain et se former à de nouvelles pratiques selon les demandes et les souhaits.

Exemple : emmener les bénévoles dans des festivals, mettre en place un atelier d'analyse filmique, avec un professionnel.

Les échanges en présentiel sont essentiels pour permettre la rencontre mais le numérique peut être un outil pour dynamiser un réseau.

A l'échelle de Ciné Parc on en est-où ?

- **Le travail d'accueil du public est réalisé systématiquement dans le cadre scolaire, et lors des séances spéciales depuis toujours, mais il pourrait être amené à être réfléchi au niveau des séances soirées régulières.**
- **D'autre part l'implication du/des relais locaux bénévoles sur cette notion d'accueil pourrait donner lieu à un renforcement des liens bénévoles/salariés.**
- **La formation plein champ d'Octobre dernier où les bénévoles étaient sollicités était une première étape de réflexion qui allait dans ce sens. Mais certains bénévoles ne se sentaient pas ou peu concernés, preuve qu'il y a encore du travail à faire en ce sens, dans la notion d'appropriation de l'action cinéma dans leur commune et l'idée de n'être pas seulement une aide à la manutention.**

- **La question de la CO-PARTICIPATION**

- o **La co-participation sur le domaine de la programmation :**

La première chose à penser avant même d'accompagner un film en salle réside dans la programmation. Comment sont choisis les films ? Y a-t-il une ligne éditoriale dans les circuits de cinéma itinérant ?

La programmation est déjà une porte d'entrée à la médiation dans les circuits itinérants.

La plupart des professionnels rencontrés établissent une liste de films qu'ils soumettent à leurs bénévoles. L'idée est donc vraiment de n'imposer aucun film mais de soumettre, par petites touches, des idées. Certains circuits interrogés notent même qu'au fur et à mesure de cette démarche de liste, les bénévoles aiguisent leur regard ou, en tout cas, savent entendre les enjeux et les contraintes de programmation.

La volonté, c'est de faire participer les acteurs de terrain, de travailler ensemble, de ne pas imposer les films mais d'expliquer les choix de programmation.

En plus de ces listes, des réunions de programmation ont lieu dans certains circuits. Le but de ces réunions, est de faire comprendre la plus-value d'une programmation, de s'adresser à tout le monde et de commencer le travail de médiation autour du film.

La Co-participation en matière de programmation doit donc se faire dans une relation de confiance. Connaître, expliquer, transmettre les films. Savoir quels films seraient le mieux

pour tels territoires. D'où l'importance de connaître le terrain, le public mais aussi de défendre une ligne éditoriale.

A l'échelle de Ciné Parc on en est-ou ?

- **Ce travail de programmation en co-participation est déjà en place depuis de très nombreuses années. Il a été renforcé depuis le dernier mandat en créant un collège de spectateurs, en plus des élus-bénévoles. Mais pour des raisons de manque de temps, il reste sur un principe de travail à distance par mail et dont la participation fluctue d'une fois à l'autre suivant le temps que chacun est prêt à nous accorder toutes les 3 semaines.**

L'unique réunion physique qui est proposée en début d'année ne permet pas de rassembler tout le monde ce qui est dommage, car cela permettrait d'avoir un vrai temps d'échange sur ce que c'est que la programmation sur un circuit tel que le nôtre et sortir du schéma qu'on programme pour sa commune mais bien à une échelle plus large.

Ce travail mérite donc d'être approfondi en ayant un panel de « programmeurs » bénévoles plus variés géographiquement et plus représentatifs de l'ensemble du territoire.

- o **La co-participation sur le domaine de la communication :**

L'idée ici est de bien distinguer la communication interne et externe et savoir comment les relais locaux bénévoles aident-ils à communiquer autour des séances ?

Qui distribue les programmes car le papier a toujours une place très importante dans les cinémas interrogés ?

Et en quoi le numérique peut-il avoir une place importante ?

Il faut en effet bien avoir à l'esprit que la communication, ce n'est pas juste déposer des papiers dans tels commerces, ce n'est pas juste envoyer des newsletters ou relayer des posts sur les réseaux sociaux, c'est aussi passer du temps avec les relais locaux pour voir ce qui serait le mieux en matière de communication. Tout est complémentaire. Il y a juste un ordre de priorité à avoir. Et du temps à y consacrer.

Il serait sans doute important que chaque responsable de circuit itinérant puisse avoir une sorte d'annuaire des associations du territoire. Cet annuaire peut être établi avec les relais locaux.

Deux autres pistes de travail :

- Profiter de l'avant-séance pour passer un film de présentation de la structure notamment sur des séances plein air.
- Au-delà de la communication en amont de la séance, il peut y en avoir une après la projection du film. Un circuit communique notamment sur ce qui s'est passé dans ses séances, grâce à un projectionniste qui s'est formé au montage.

A l'échelle de Ciné Parc on en est-où ?

- **Notre communication se base sur plusieurs éléments :**
 - **Les éléments papier (affiches et dépliants)**
 - **Les éléments numériques : site internet, newsletter, posts sur les réseaux sociaux, cartons d'avant programme**
 - **Les éléments journalistiques : passage radio, journal local...**
 - **Le bouche à oreille**
- **Les questions à renforcer :**
 - **La communication dans les communes via les relais locaux qui reste très disparate d'un lieu à l'autre (notamment ce qui concerne la diffusion de l'info, bouche à oreille...).**
 - **Les éléments journalistiques...**
- **Un sujet abordé qui était prévu mais qui n'a pas encore vu le jour faute de temps : celui de la présentation du travail de Ciné Parc en avant séance, notamment sur le plein air mais qui pourrait aussi être mis en place lors de séances soirées habituelles. De manière à créer un lien supplémentaire avec les spectateurs qui ne connaissent souvent qu'une partie infime de notre travail. Cette action permet aussi de rendre les spectateurs un peu plus impliqués ou sensibles.**

La notion du numérique :

Le renouvellement des publics passera par l'usage des outils numériques. Les circuits itinérants ne pourraient-ils pas de servir aussi des nouveaux outils pour à la fois développer leurs propositions d'animation mais aussi mutualiser leurs idées.

Exemple du circuit Ciné Ligue : une plateforme est à destination de ses adhérents, un espace interne à leur site internet. Pour y avoir accès, il faut être bénévoles, partenaires du circuit itinérant : on y trouve des kits pédagogiques, des arrêts sur images, des analyses de séquences, des quizz ou des activités manuelles.

Il est question ici de mutualiser les infos et de mettre en réseau : Portraits des partenaires, des photos et une revue de presse par communes.

C'est un peu l'idée que les bénévoles ne fassent pas tout dans leur coin, mais qu'ils pensent en terme de réseau. Toutes les initiatives intéressantes et culturelles de certains partenaires (des ciné débats, festivals de cinéma) sont mises en valeur dans l'idée que cela donne envie aux autres d'en faire autant.

On y trouve aussi des conseils de communication et de médiation pour ne pas faire des séances sèches. Le numérique permet de centraliser les infos quand les personnes ne peuvent se voir souvent et sont éparpillées au sein d'un territoire.

Les circuits peuvent s'appuyer dessus pour développer des activités.

Les outils numériques sont multiples, ancrés dans notre quotidien et peuvent être un véritable atout au moment de construire, de mettre en place des animations.

Montrer des ressources et trouver des applications gratuites pour que les enfants puissent ensuite les utiliser chez eux, après un atelier en salle. Quand une salle de cinéma ne peut pas accueillir un intervenant, comment travailler autour du montage, du son, du cinéma d'animation ? Les ateliers sous forme d'initiation ne nécessitent pas beaucoup de matériel et peuvent être réalisés après une séance ou dans un autre cadre.

En revanche, tous les outils numériques ne peuvent pas être utilisés dans les circuits itinérants qui n'ont pas accès à internet.

A l'échelle de Ciné Parc on en est-ou ?

- **Un travail a été fait quelque peu en ce sens pendant le COVID avec des newsletters régulières, histoire de conserver un lien avec les spectateurs et aussi les bénévoles, mais depuis nous sommes revenu à nos actions prioritaires et n'avons pas eu le temps de développer cet aspect sur le site.**

La notion de travail en réseau de salles

Les médiateurs peuvent, grâce à ces réseaux de salles (en Auvergne Rhône-Alpes : le GRAC, Plein Champ, Les Ecrans, L'ACRIRA) ou à l'aide de l'association nationale l'ADRC, participer à des initiatives régionales. Cela facilite leur travail.

Ateliers, ciné-concerts, conférences, mallette pédagogique – table mashup – ciné comptines, ateliers d'initiation et de découverte – réalité virtuelle, Pocket Films, devenir compositeur d'un film – des propositions pour faire venir des conférenciers, des réalisateurs.

Le dynamisme des propositions sert aussi aux médiateurs à se rencontrer, à échanger sur leur pratique et à effectuer un travail de veille.

A l'échelle de Ciné Parc on en est-ou ?

- **Cela se fait au coup par coup. Nous n'avons pas de véritable vision globale et cohérente.**
- **Difficulté pour nous de nous inscrire dans les propositions d'animation menées par certaines associations régionales car nous sommes souvent liées à des contraintes de calendrier différentes de celles proposées.**
- **La dernière action en date en cours de mise en place mais dans un cadre de test : l'utilisation d'une plateforme de co-voiturage avec l'association régionale ACRIRA**

Le travail d'animation

Les questionnements à avoir :

- **Comment sont mises en place les animations dans les circuits ?**
- **Qui s'en charge ? (salariés, relais locaux bénévoles ?)**

- Quel appui, quels moyens les structures peuvent-elles avoir sur place ?

Ce travail d'animation doit se baser là aussi sur une co-construction.

L'idée n'est pas d'imposer mais de conseiller et d'accompagner.

- **Les animations au niveau du jeune public**

Si dans le temps scolaire, les circuits de cinéma itinérant répondent à une mission de service public en participant aux dispositifs scolaires d'éducation à l'image, hors temps scolaire, ils répondent à un dynamisme de territoire.

Quelques exemples d'ateliers de sensibilisation au cinéma, qui se font soit en interne, soit avec l'aide de réseaux extérieurs :

- Des quiz animés, des activités manuelles, du théâtre d'ombres, des ateliers graff, des escape game, des ateliers bruitage.
- Le dispositif national Passeurs d'Images, à destination des jeunes éloignés de l'offre cinématographique dans les quartiers urbains proposent des ateliers de pratiques artistiques, des ateliers de programmation, de la diffusion de films. Les objectifs du dispositif se rapprochent à certains égards des missions des cinémas en zones rurales et donc des circuits de cinéma itinérants : il s'agit d'adapter l'offre à son territoire mais aussi d'éveiller les publics à un autre cinéma (art et essai, documentaire) sans oublier de construire les projets avec et pour les habitants.
- Le travail avec les structures locales existantes est un véritable atout pour toucher les adolescents, ce public étant difficile à capter dans les circuits de cinéma itinérant. Reste à les connaître et les identifier et s'en approcher... Ce travail est même primordial pour développer des ponts et passerelles entre les générations de spectateurs.

Le constat est clair : dans certains territoires, les adolescents ne viennent pas au cinéma. Mais des initiatives locales ont permis d'insuffler des projets en direction de ce public car il y a une véritable volonté de la part des circuits, d'aller chercher les adolescents là où ils sont, de les attirer grâce à leur centre d'intérêt. Si les jeunes se sentent en confiance, responsables et investis d'une mission, le résultat n'en sera que plus probant.

- Quelques exemples :
 - Ateliers de réalisation en stop motion pour d'attirer les adolescents. Ateliers autour d'Halloween. Généralement ils passent par une structure d'accueil d'ados s'il y en a une, pas les ados eux-mêmes. C'est la structure d'accueil qui motive les adolescents.
 - Tournoi de jeu-vidéo sous forme de compétition, qui a lieu dans la salle de cinéma avant une séance et qui dure tout l'après-midi. Le tarif est de 5 euros par personne. A chaque fois, les tournois ont lieu pendant les vacances et peuvent accueillir jusqu'à 16 joueurs. Ensuite, les adolescents restent pour la séance. Les places de cinéma sont prises en charge par le centre social ou la mairie.

Il y a néanmoins toujours une envie de sensibiliser à l'image, de faire médiation.

- Autre exemple :
 - o Ateliers autour des séries. Avec l'envie aussi d'interroger leur pratique : Comment regardent-ils les séries, les images ? Même si nous pouvons être loin de la médiation cinéma, elle se complète. Dans un atelier série, on parle de série, de construction, un peu de langage cinématographique, scénaristique. C'est aussi de faire un peu d'éducation populaire, de parler, de lancer, un petit peu des débats sociaux.

Quand les circuits ont des postes de médiateur.trice, de coordinateur.trice ou de chargé.e d'animation, les animations en direction du jeune public sont plus abouties et continuellement en développement.

A l'échelle de Ciné Parc on en est-où ?

- **C'est un des points sur lequel Ciné Parc n'a jamais pris le temps de travailler même si des perspectives se sont dessinées un peu avec la médiathèque intercommunale de Lezoux qui travaille beaucoup en relation avec les différents publics et notamment les adolescents. C'est un des sujets principaux sur lequel il est vu l'intérêt d'un médiateur.**
- **Aucune véritable proposition à destination des adolescents à ce jour, ce qui est un grand manque à notre sens...**

- Les animations tout-public

La présentation d'un film est sans doute l'animation la plus simple à mettre en place. Elle permet aux personnes d'incarner le cinéma dans la salle, dans la commune. Elle permet de créer du lien, d'enrichir le moment et de prendre en considération le public.

Mais qui présente ces séances ? Les bénévoles ? Les salariés ?

Car « l'éducation à l'image, en fait, c'est pour tout le monde ». La notion de parler aux spectateurs avant le film est aussi la nécessité de revenir aux fondamentaux.

Il s'agit de désacraliser cet effort-là auprès de celui qui va faire ce travail. L'idée n'est pas de sortir tout un savoir, mais plutôt de remettre le film dans le contexte du moment, dans quoi il s'inscrit par exemple.

« Quand cela arrive en début de séance ou pendant le débat, de voir que la personne devant vous, qui n'est pas un pro de la radio ou du débat, cela peut désinhiber certains pour prendre la parole ou poser une question ».

Le circuit Ciné Ligue par exemple ne peut pas présenter toutes les séances qui ont lieu parfois en simultané. Ses collègues ne sont pas forcément formés mais les relais locaux sont poussés à le faire. Pour les aider, le réseau de salles a mis en place des fiches « prêt à lire ». Des outils peuvent donc être mis en place pour les bénévoles, les salariés souhaitant présenter les séances.

La présentation des séances est un aspect de l'animation mais ce n'est pas le seul. Les circuits de cinéma itinérant peuvent s'appuyer sur les relais locaux pour organiser des débats, des échanges. Mais comment accompagner les bénévoles pour dynamiser cet axe ?

Pour les ciné-échanges le fait de ne pas être sur place, rend la mise en place de rencontres, d'échanges plus compliquée à réaliser pour les circuits de cinéma itinérant. Ils peuvent donc s'appuyer sur leurs relais locaux pour co-construire les débats et, inversement, les relais locaux peuvent compter sur les circuits pour organiser des séances et chercher des intervenants.

La co-animation est quelque chose qui fonctionne plutôt bien car chacun prépare sa séance et ensuite, il y a une mise en commun, parce que les bénévoles sont assez frileux, d'animer tout seul et si le médiateur débarque tout seul pour animer, cela n'a pas forcément beaucoup de sens.

Sur le circuit Ciné-Bus, depuis l'arrivée de la médiatrice, les séances sont plus souvent accompagnées. Les bénévoles sont soutenus aussi pour mettre en place des actions. C'est tout l'objectif du poste car il ne s'agit pas que de mettre en place des outils, des initiatives, il faut les suivre, les coordonner.

Si les bénévoles peuvent co-animer une séance, ils peuvent aussi gérer des soirées et mettre en place des animations avec le concours des salariés des cinémas.

Une réflexion commune surgit : Les communes les plus actives ont de facto des bonnes fréquentations.

Ce n'est pas une nouveauté de dire cela mais peut-être que ces personnes actives pourraient servir d'appui pour encourager d'autres actions, d'autres communes à se lancer.

Il s'agit donc d'enrober la séance. Plus il y aura de la vie autour de la séance, une plus-value autour du film, plus la séance sera marquante et plus les spectateurs, les bénévoles auront envie de réitérer l'expérience.

Il n'en demeure pas moins que plus les bénévoles seront boostés, accompagnés dans cette intention par un médiateur.trice, plus ils seront en confiance pour monter des actions.

A l'échelle de Ciné Parc on en est-où ?

- **Présentation des films sur les séances spéciales adultes et jeune public principalement par des salariés de Ciné Parc.**
- **Ça peut l'être avec des membres des associations partenaires mais c'est prévu avec eux.**
- **La co-construction se réalise suivant les lieux et les dynamismes locaux. Pour les films adultes la tendance est plutôt que chaque partenaire prenne en charge la recherche d'intervenants. Pour les films enfants c'est Ciné Parc qui opère.**
- **Le point faible actuellement sur les séances adultes est plutôt lié à l'animation du débat qui n'est pas suffisamment travaillé et dont le partage des tâches entre salariés et associations partenaires reste un peu trop flou.**

Dans le cadre d'une séance en plein-air :

Certains circuits interrogés réfléchissent à faire de la médiation dans le cadre des séances plein air avec des médiations qui prennent, ou prendraient appui aussi sur des acteurs locaux. Le fait d'être source de propositions permettrait de commencer un travail de médiation et d'accompagnement autour des films, si petit soit-il.

Ils vont proposer d'enrober la séance, soit en accompagnant la séance, soit en incitant les communes à faire venir d'autres associations.

Exemple sur un circuit : « La caravane itinérante » propose des livres. Du coup ils la font venir autour d'une activité lecture au cours d'une après-midi : Harry Potter, Hunger Games et à la fin, ils diffusent le film en plein air.

Les circuits interrogés sont plus souvent prestataires lors de ces séances. Mais, ils peuvent être amenés à faire des ateliers de sensibilisation cinéma. Les films réalisés dans le cadre d'ateliers mis en place par la structure sont ensuite projetés lors de séances de cinéma plein-air. L'idée c'est qu'ils viennent le présenter le résultat de l'atelier avant le film.

Autre exemple : la programmation de 3-4 films autour d'un même thème qui amènent à mettre en place de choses autour des projections.

A l'échelle de Ciné Parc on en est-où ?

- **Nous sommes prestataires pour l'aspect technique et l'aide à la programmation.**
- **L'aspect animation autour des séances ne peut être mis en place par Ciné Parc par manque de temps. Il est donc laissé à la libre appréciation de l'organisateur qui fait ce choix ou non et qui peut se présenter sous forme d'un atelier jeux, d'un stand de boisson & gâteaux...**
- **Il reste important que Ciné Parc soit prescripteur sur l'aspect d'animation autour de la séance plein air, de manière à ce que ce soit un succès en terme de fréquentation et donne l'envie à l'organisateur de renouveler l'expérience.**

→ QUESTIONS DIVERSES

● **Retrait de la commune de Viscomtat :** La Préfecture a validé le retrait de la commune de Viscomtat le 09 août 2023.

● **Calendrier 2024 :** envoyé par mail dans toutes les mairies et auprès de tous les délégués merci de bien vouloir faire en sorte que vous nous fassiez part de difficultés concernant la disponibilité de la salle suffisamment à l'avance (au pire 8 semaines auparavant) pour que nous puissions proposer une alternative. Sinon la séance sera annulée.

Merci aussi de nous informer si des modifications ou des travaux sont prévues dans vos salles ou que vous avez des difficultés particulières (problème chauffage, accessibilité à la salle...). N'oubliez pas que nous sommes un utilisateur régulier de vos salles, et que ne pas nous informer peut nous porter préjudice.

Le calendrier des séances estivales va varier en fonction des séances plein air qui seront calées. Fin mai toutes les séances extérieures doivent être transmises au CNC donc nous aurons la vision la plus juste à cette période.

- **Plein airs 2024**

Les créneaux réservés sont de fin juin - début juillet au 13 août : 11 plein airs sont déjà prévus, 9 autres restent potentiels. Si certains d'entre vous en souhaitent, ne pas trop tarder pour caler vos dates car de nombreux créneaux ne sont déjà plus disponibles.

- **Plateforme co-voiturage** : La plateforme vient d'être finalisée par l'association régionale l'ACRIRA. Ciné Parc s'était positionné comme partenaire pour les phases de test. Actuellement nous allons rentrer dans la phase de test même si de nombreuses questions demeurent au niveau pratique pour les circuits itinérants qui n'ont pas les mêmes contraintes que les salles fixes. Il a été décidé que les spectateurs qui s'inscriraient sur la plateforme pour assurer du covoiturage (en tant que conducteur ou passager) seront bonifiés par l'octroi d'une exonération lors de leur 2^e trajet puis au 10^e trajet. L'ACRIRA rappelle cependant que des frais sont engagés pour développer cette plateforme. Pour l'année 2023, les frais des salles participantes seront pris en charge par Plein Champ (association régionale des cinémas d'auvergne). En revanche l'an prochain il va falloir abonder pour payer sa part. Elle a été estimée à environ 25 € par mois soit l'équivalent de 300 € par an. Tout dépendra du nombre de salles qui participeront au dispositif, plus il y en aura et moins cela sera onéreux. Pour l'instant nous n'avons pas de visibilité de l'action sur laquelle nous n'avons pas encore communiqué auprès des spectateurs.

- **LE PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL AURA LIEU EN MARS A PUY GUILLAUME**

- **Collation offerte par la municipalité**

→ REMERCIEMENTS

Fin de la séance à 21h

Le Président,

Stéphane BLIN



La Secrétaire de séance

Annie Garnier

